

MOYENS DE PROTECTION (EN DEHORS DES MASQUES) DANS LE CONTEXTE DU COVID-19

- Hors activité de soins -

Les mesures « barrières » sont les principales mesures pour éviter la transmission du Covid-19 (distanciation, règles d'hygiène dont lavage des mains...). L'usage de masque ou d'autres moyens de prévention ne sont qu'un complément de protection, notamment lorsque la distanciation s'avère impossible.

1. Les gants

Porter des gants est à éviter dans les situations habituelles de travail et en dehors de situations très spécifiques (ex. : soignants réalisant des prélèvements ou gestes à risque).

En effet, ils peuvent servir de support au virus après souillage par des gouttelettes (sécrétions respiratoires émises quand on tousse, éternue, ou discute) et participer à la dissémination du virus.

Si en dehors des recommandations, des gants étaient portés, le lavage des mains doit être effectué avant et après leur usage.

Pour les personnes effectuant le nettoyage, le port de gants imperméables est utile pour protéger les mains des produits détergents et désinfectants. Lorsqu'ils sont retirés, il est nécessaire un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon. Après le nettoyage, les gants qui sont lavables doivent être soigneusement lavés avec de l'eau et du détergent puis séchés, ou encore jetés et remplacés par une nouvelle paire au besoin.

2. L'écran en plexiglass

L'écran en plexiglass peut être utilisé en complément du port d'un masque grand public par des personnes en contact étroit avec du public non protégé (ex. : protection des personnels d'accueil, etc.) ou ne pouvant porter un masque. Son intérêt est plus limité si une distanciation d'au moins 1 mètre peut être respectée avec le public.

Les deux faces de l'écran doivent être nettoyées fréquemment en respectant les mêmes procédures de nettoyage que les autres surfaces.

Il n'y a pas de norme pour leur installation.

La fiche de la DGT ([fiche métier conseiller clientèle accueil banque](#)) propose d'équiper les accueils d'un écran transparent (largeur minimale de 1 m., hauteur de 2 m. à partir du sol ou 1 m. x 1 m. à partir du guichet d'accueil), d'un film transparent ou de tout autre dispositif d'efficacité équivalente permettant de respecter les règles de distanciation sociale.

3. Les visières

La visière ou écran facial n'est pas un équipement de protection respiratoire mais un équipement de protection des yeux et du visage. Si elle peut protéger le porteur des grosses gouttelettes émises immédiatement après une toux par une personne à proximité et face à l'écran, elle ne permet pas de protéger des particules restant en suspension et d'éviter les projections dans l'environnement

immédiat de la personne qui la porte. Elle n'empêche pas de porter la main au visage. Elle n'a pas l'efficacité d'un masque respiratoire notamment dans les cas où la distanciation est difficile à respecter.

En dehors des secteurs de soin, la visière ne peut être utilisée qu'en complément des mesures collectives, organisationnelles et d'hygiène mises en œuvre permettant d'assurer la santé et la sécurité des salariés ; les entreprises doivent évaluer si la mise à disposition de ces écrans est adaptée aux risques résiduels encourus aux postes de travail. Il convient alors d'en nettoyer les deux faces régulièrement, d'éviter de porter les mains au niveau du visage sous la visière et de se laver les mains avant sa pose et après son retrait.

4. Nettoyage/désinfection des surfaces et lingettes (hors activité de soin)

Selon les dernières publications scientifiques, du matériel génétique du virus (ARN) peut, dans des conditions propices, persister plusieurs heures à plusieurs jours sur une surface contaminée par des gouttelettes. Néanmoins, de l'avis des experts, la charge virale du virus (qui correspond à sa capacité de contaminer) diminue très rapidement dans le milieu extérieur, et en quelques minutes, celui-ci n'est plus contaminant. Ainsi, ce n'est pas parce que du virus persiste que cela est suffisant pour contaminer une personne qui toucherait cette surface.

Par précaution, pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...). **Les produits de nettoyages habituels peuvent convenir puisque le virus SARS-CoV-2 est entouré d'une enveloppe de lipides facilement dégradés par les tensioactifs contenus dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants.** L'utilisation d'un produit détergent portant la norme virucide (norme EN 14 476) ou une solution hydro alcoolique est aussi efficace mais n'est pas indispensable.

Attention, les instructions du fabricant du produit utilisé (concentration, mode d'application, temps de pose...) doivent être suivies pour garantir son efficacité et éviter sa toxicité.

Dans le cadre de bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal...

Pour cela, il faut s'assurer de l'approvisionnement en quantité suffisante de fournitures (sacs plastiques, produits de nettoyage...) et du ramassage régulier des poubelles.